

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 25 JUIN 2009**

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mme ALBERT Claire, M. ANZALONE Michel, M. AUDOUBERT Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, M. BELLOIR Jérôme, M. BENAC Claude, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de M. BARBERO Michel), Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, M. CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEGA Eric, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DORET Michel, M. ESQUIROL Jean Marc, M. GALY Maurice, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. GRYCZA Daniel, M. HALIOUA Jean Louis, M. ICART Daniel, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LAPORTE Jean Pierre (remplaçant de M. BOURY Alain), Mme LEGROS Jeanine (remplaçante de M. DEJEAN Henri), M. LEMASLE Patrick, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, M. MICHEL Robert, M. PESSANT Christian, M. ROSELLO José, M. ROUJAS Gérard, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, Mme SUZANNE Colette, Mme TEMPESTA Marie Caroline, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, M. VIEL Pierre (remplaçant de M. DELMAS Robert), M. VIGNES Michel, M. YZARD Didier

Etaient Excusés : M. BENARFA Ali, M. BENAZET Paul, M. CARRERE Gérard, Mme CASSIER Michèle, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. COT Jean, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle, M. HELLE Guy, M. JOLIBERT Patrick, M. LECHEVALIER Yann, M. NAYLIES Charles, M. ROUGALE René, M. ROUGER Bernard, M. SENECLAUSE Christian, M. SEVILLA Thierry, M. THIBAUD Gérard, M. TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, M. VINCENT Norbert.

Secrétaire de séance : M. CENA Pierre

Monsieur LEMASLE excuse et remplace Monsieur le Président HELLE, empêché pour raison de santé.

Monsieur le Président propose Monsieur CENA comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

1. Fermeture de postes vacants

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Depuis sa création, la Communauté de Communes du Volvestre a créé des postes pour différents cas :

- pour une augmentation des moyens humains d'un service (créations de postes proprement dites)
- suite à des avancements de grade d'agents déjà en poste (réussite à concours ou examen professionnel ou promotion interne)

Par ailleurs, au cours des années, divers cadre d'emplois ont été modifiés avec notamment des changements d'appellation (les conducteurs spécialisés n'existent plus, les agents de salubrité ont été intégrés dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, tout comme les agents de service technique).

Ainsi, à ce jour, la collectivité dispose d'emplois, dont elle ne pourra plus utiliser dans l'avenir, du moment où les appellations ne sont plus valides.

La procédure de fermeture des postes nécessite l'avis du CTP. Ce dernier statuera sur ce point lors de sa séance du 22 juin 2009.

Les postes concernés sont les suivants :

DATE DELIBERATION	DATE VISA SOUS PREFECTURE	LIBELLE DU POSTE OUVERT	DUREE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTE
25.07.2002	02.08.2002	Attaché principal territorial	TC	1
25.09.1999	19.10.1999	Attaché territorial	TC	1
24.03.1997	03.04.1997	Agent administratif	TNC (mi-temps)	1
21.04.1997	10.06.1997	Agent administratif qualifié	TNC (mi-temps)	1
26.11.1998	11.12.1998	Agents administratifs	TC	2
24.07.2003	25.07.2003			
22.07.2004	23.07.2004	Ingénieur principal	TC	1
26.11.1998	22.12.1998	Ingénieur territorial	TC	2
25.05.2000	15.06.2000			

27.11.1997	05.12.1997	Technicien territorial	TC	1
28.04.2005	02.05.2005	Contrôleur de travaux	TC	1
29.06.2000	30.06.2000	Agent technique principal	TC	1
27.11.1997	02.12.1997	Agent technique qualifié	TC	1
28.01.1999	12.02.1999	Agent de salubrité qualifié	TC	1
27.11.1997	02.12.1997	Agent de salubrité	TC	3
17.12.2001	17.05.2002			
26.06.2003	04.07.2003			
21.04.1997	29.04.1997	Conducteur spécialisé 2 ^{ème} niveau	TC	1
27.11.1997	31.12.1997	Agent d'entretien	TC	2
27.11.1997	02.12.1997			
20.12.2006	21.12.2006	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	TNC (30 H)	1
19.12.2007	21.12.2007	Agent de maîtrise	TC	1
26.07.2007	27.07.2007	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	TC	1

Le bureau du 8 juin 2009 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fermer les postes tel que proposés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire et utile à ce dossier.

2. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste en crèche

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Dans le cadre de l'ouverture de la crèche de Saint Sulpice sur Lèze en septembre prochain, la Communauté de Communes du Volvestre a diffusé une note afin de recenser les demandes des agents souhaitant un changement d'affectation.

La majorité des demandes ont reçues un avis favorable, entraînant les modifications suivantes :

- 3 auxiliaires de puériculture de Carbonne affectées à St Sulpice sur Lèze
- 1 auxiliaire de puériculture de Carbonne affectée à Marquefave
- 1 auxiliaire de puériculture de Marquefave affectée à St Sulpice sur Lèze
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe de Marquefave affectée à St Sulpice sur Lèze

Seul le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe est un poste de non-titulaire (CDI) à temps non complet (30 heures par semaine).

Proposition a été faite à l'agent d'intégrer l'équipe de St Sulpice sur Lèze sur la base d'un temps complet. L'agent a rendu un avis favorable à cette demande.

Le CTP doit se prononcer sur cette augmentation de la durée hebdomadaire, soit un passage de 30 à 35 heures par semaine. Ce point sera abordé en séance du 22 juin prochain.

Le bureau du 8 juin 2009 a émis un avis favorable à cette proposition.

Madame VEZAT tient à souligner qu'il s'agit d'une obligation statutaire car il s'agit d'un personnel non titulaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de l'adjoint technique de 2^{ème} classe en CDI, de 30 à 35h,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire et utile à ce dossier.

FINANCES

3. Budget Annexe Activestre II – DM n°1

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Dans sa séance du 28 mai 2009, le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition de terrains pour l'extension de la zone d'activité Activestre II.

La superficie des terrains est de 4ha 13a 10ca. Le prix a été établi à 3,80 € la m², soit un total de 156 978 €, auquel il faudra ajouter les frais d'acte.

Il convient afin de réaliser cet achat d'inscrire les prévisions budgétaires par décision modificative.

Art	Objet	Dépenses	Recettes
3555 - 90	Terrains aménagés	170 000,00 €	
Total Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections		170 000,00 €	
1641 - 90	Emprunts		170 000,00 €
Total Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées			170 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		170 000,00 €	170 000,00 €

6015 - 90	Terrains à aménager	170 000,00 €	
Total Chapitre 011 Charges à caractère général		170 000,00 €	
71355 - 90	Variation des stocks de terrains aménagés		170 000,00 €
Total Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections			170 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		170 000,00 €	170 000,00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'inscrire au budget annexe Activestre II les dépenses et recettes ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire et utile à ce dossier.

4. Acceptation d'un prêt sans intérêt pour l'acquisition de lève-conteneurs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'à la suite de l'acquisition de deux relevés automatiques de conteneurs pour camion de collecte des déchets ménagers, le Conseil Général, lors de sa séance du 25 février 2009, a octroyé à la Communauté de Communes, un prêt sans intérêt sur 10 ans, d'un montant maximum de 24 800 €, représentant 50 % de la dépense maximale retenue, soit 49 600 € HT.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'accepter ce prêt ainsi que le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

- Montant de l'acquisition HT	54 500 €
- Prêt Sans Intérêt du Conseil Général	24 800 €
- Part restant à la charge de la collectivité	29 700 €

Monsieur RUQUET souhaite que le terme « part restant à la charge de la collectivité » soit changé en « pris en compte par la Communauté de Communes du Volvestre » En effet, les emprunts sont également à la charge de la Communauté.

Monsieur GRYCZA demande si cela était prévu au budget.

Monsieur BERLUREAU lui répond positivement.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- de charger ce dernier de signer les pièces relatives à l'attribution de ce prêt.

5. Acceptation d'un prêt sans intérêt pour l'acquisition d'un camion benne pour la collecte des déchets ménagers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'à la suite de l'acquisition d'un camion benne pour la collecte des déchets ménagers, le Conseil Général, lors de sa séance du 28 novembre 2007, a octroyé à la Communauté de Communes, un prêt sans intérêt sur 10 ans, d'un montant maximum de 94 000 €, représentant 50 % de la dépense maximale retenue, soit 188 000 € HT.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'accepter ce prêt ainsi que le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

- Montant maximum de l'acquisition HT	189 500 €
- Prêt Sans Intérêt du Conseil Général	94 000 €
- Part restant à la charge de la collectivité	95 500 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- de charger ce dernier de signer les pièces relatives à l'attribution de ce prêt.

PETITE ENFANCE

6. Petite Enfance : Acquisition de matériel et fournitures pour la crèche de Saint Sulpice sur Lèze

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Dans le cadre de la construction de la crèche de Saint Sulpice sur Lèze, la Communauté de communes du Volvestre a lancé un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 II, 28 ainsi que 40 II du Code des marchés publics, pour l'acquisition de mobilier et équipements. Ce marché comprend les prestations suivantes :

- Lot 1 : Mobilier enfants
- Lot 2 : Mobilier adulte
- Lot 3 : Matériel de puériculture
- Lot 4 : Linge
- Lot 5 : Jeux extérieurs
- Lot 6 : Jeux et matériel éducatif

Pour les lots 1, 2 et 5, les offres ont été jugées sur : la valeur technique de la proposition d'aménagement (40 %), le prix et le pourcentage de remise par rapport au tarif public (40 %) et le délai de livraison (20 %).

Pour les lots 3, 4 et 6, les offres ont été jugées sur : la diversité des références proposées dans le catalogue (40 %), le prix, soit le pourcentage de remise par rapport au tarif public (40 %), le délai de livraison (20 %).

Les solutions retenues ont été les suivantes : WESCO pour le lot 1 « Mobilier enfants », CQFD pour le lot 2 « Mobilier adulte », WESCO pour le lot 3 « Matériel de puériculture », WESCO pour le lot 4 « Linge », LES 3 OURS pour le lot 5 « Jeux extérieurs », WESCO pour le lot 6 « Jeux et matériel éducatif ».

A ce marché, se rajoutent les diverses consultations réalisées pour l'achat des ustensiles de cuisine, du matériel électroménager, des fournitures pédagogiques et autres. Soit un coût total de : 48 687 € HT.

Dans le cadre de cette acquisition de matériel et fournitures pour la crèche de Saint Sulpice, il est proposé de solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et du Conseil Général de la Haute-Garonne selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES en HT

Mobilier enfant	18 039 €
Mobilier adulte	2 648 €
Matériel de puériculture	2 620 €
Linge	2 981 €
Jeux extérieurs	10 871 €
Jeux pédagogiques	4 690 €
Ustensiles de cuisine	1 784 €
Matériel électroménager	1 600 €
Fournitures pédagogiques	1 175 €
Divers (aspirateur, entretien, meuble sur-mesure ...)	2 279 €
Total Dépenses	48 687 €

RECETTES

Subvention CAF	30%	14 606 €
Subvention Conseil Général	40% du restant	13 632 €
Autofinancement	42%	20 449 €
Total Recettes		48 687 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de demander toutes les subventions possibles, aux taux maximum,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame DEDIEU CASTIES demande aux communes de bien vouloir transmettre à la Communauté de Communes du Volvestre les remarques concernant le PADD. Elles seront présentées au prochain Bureau.

- Madame DEDIEU CASTIES précise que dans le cadre de la démarche éco responsabilité, il est demandé qu'un élu et un technicien représentent la Communauté de Communes du Volvestre. Elle demande aux élus voulant participer de présenter leur candidature à la Communauté de Communes du Volvestre.
- Monsieur LAPORTE demande si le Conseil Communautaire peut avoir des renseignements concernant le projet de EOVAL.
Mme DEDIEU CASTIES précise qu'une polémique a été mise sur la table autour d'elle notamment en raison de son avis qu'elle a émis en tant que Présidente de l'ARPE. Elle propose si le conseil le souhaite, d'organiser un débat.
Monsieur le Président souhaite qu'il soit possible de préparer ce débat.
- Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que le Bureau du mois de juillet sera le 6 au lieu du 13. Par ailleurs, la commission finances sera le 9 juillet 2009 à 18h00 et le Conseil Communautaire le 23 juillet.

Fin de Séance : 21h30